



Cet Esprit qui me fait devenir enfant de Dieu

Romains 8, 1-18

Dans l'épître aux Romains, Paul parle autant de l'«Esprit du Christ» que de l'«Esprit de Dieu»: deux expressions équivalentes sous sa plume. Selon Paul, l'Esprit permet à tout homme qui le possède de s'inscrire dans une filiation de Dieu: «vous n'avez point reçu un esprit de servitude, pour être encore dans la crainte; mais vous avez un Esprit d'adoption, par lequel nous crions: Abba, Père!» (Rom 8, 15).

Dès lors, ce statut d'enfant de Dieu, reçu de l'Esprit, a des conséquences sur les actions de l'homme et sa manière de vivre. «Ceux qui vivent selon la chair s'affectionnent aux choses de la chair, tandis que ceux qui vivent selon l'Esprit s'affectionnent aux choses de l'Esprit», écrit Paul. Or, pour l'apôtre, «vivre selon la chair» revient à vivre dans une relation d'hostilité envers Dieu, selon ses propres désirs et passions. Au contraire, «vivre selon l'Esprit» signifie à établir une relation avec Dieu, voire un état de communion: «l'Esprit de Dieu habite en vous» (Rom 8, 9).

Sous la plume de Paul, l'«Esprit de Dieu» est aussi un «Esprit de vie». Les actes de ceux qui possèdent l'Esprit sont orientés vers plus de vie, vers plus de paix, vers plus de justice (Rom 8, 6 et 10). Dès lors, tout acte qui ne favorise pas la vie va à l'encontre de la volonté de Dieu et de l'Esprit. Dans le huitième chapitre de son épître, Paul oppose l'«Esprit de vie» à la «loi du péché et de la mort» (Rom 8, 2).

Pour aller plus loin:

Leenhardt, Franz J., *L'Épître de Saint Paul aux romains*, Labor et Fides, Genève, 1981.

Congar, Yves, *Je crois en l'Esprit Saint, I. L'expérience de l'Esprit*, Les Éditions du Cerf, Paris, 1979.

